



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s



Tableau d'Avancement au grade de Brigadier : Encore la Bérézina du système d'avancement de carrière pour les Surveillant(e)s

Pour rappel, peuvent être inscrits au T.A de Surveillant Brigadier :

1- Par la voie des Unités de Valeur : Les Surveillants et Surveillants principaux détenant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le Tableau d'Avancement est arrêté, au moins le 5ème échelon de leur grade et qui ont obtenu trois Unités de Valeur acquises séparément au cours de trois années civiles distinctes.

2- Par la voie de l'inscription au choix : Dans la limite du neuvième de l'ensemble des promotions au grade de Brigadier de l'année, les Surveillants et Surveillants principaux qui comptent, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le Tableau d'Avancement est arrêté, treize ans de services effectifs dans le corps.

Concernant le Tableau d'Avancement au titre de l'année 2020 : Une proportion de promotion d'agents qui comptent, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le Tableau d'Avancement est arrêté, au moins 6 ans de services effectifs dans un ou plusieurs établissements ouvrant droit au bénéfice de la prime de fidélisation.

Alors que les Surveillants ont attendu 3 ans un hypothétique avancement de carrière pour l'année 2019 et 2020, certains sont aujourd'hui dans l'incompréhension totale à la vue des résultats, certes provisoires, mais symptomatiques de la cacophonie récurrente de leur système d'avancement toujours défaillant !

Un coup l'absence du taux de Proposés / Promouvables, un coup la fiabilisation des données personnelles des agents sur « Harmonie » relatives à l'obtention de leurs Unités de Valeur ! **Ce sont plusieurs dizaines d'agents spoliés, qui se sont manifestés auprès de l'administration et de leurs organisations syndicales, pour rétablir un semblant d'équité dans ce système de promotion à bout de souffle et non fiable !**

Sans être pessimiste, mais avec expérience et objectivité, le Tableau d'Avancement au titre de l'année 2021 qui devait se tenir en décembre 2020, s'annonce encore laborieux en l'absence de programmation.

Le SPS ne cessera de revendiquer la fusion des grades de Surveillant et Surveillant Brigadier dans une seule et unique grille indiciaire pour permettre un avancement automatique, à l'ancienneté et sans U.V au grade de Surveillant Brigadier, et donc l'assurance pour TOUS les Surveillant(e)s d'obtenir ce grade au cours de leur carrière.

Le Bureau Central National 6 janvier 2021